



INTERCO
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



ÉLECTIONS PROfessionnelles 2022



CSA DES SERVICES PÉNITENTIAIRES D'INSERTION ET DE PROBATION



COMPOSITION DU CSA

Le CSA comprend, outre son président, le/la responsable ayant autorité en matière de gestion des ressources humaines ainsi que des représentant.es du personnel. Le nombre de représentant.es du personnel est paritaire et varie en fonction de l'instance.

Les représentant.es du personnel titulaires et suppléant.es des CSA sont élu.es au scrutin de liste. Chaque CSA se réunit au moins 2 fois par an.

QUE FONT VOS ÉLU.ES CFDT AU CSA SPIP ?

Ils·Elles donnent leur avis sur :

- le fonctionnement, l'organisation des services, et les projets immobiliers,
- les projets de lignes directrices de gestion (mobilité et promotion, valorisation des parcours professionnels),
- les projets de textes relatifs aux statuts, aux filières et aux rémunérations,
- le projet de plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, et les textes relatifs aux droits de personnes handicapées,
- les plans de formation,
- la participation du ministère à la protection sociale complémentaire des personnels,
- les textes relatifs au temps de travail, au télétravail, le droit à la déconnexion, etc.,
- les règlements et consignes en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail.

EN 2023

À partir de 2023, le CHSCT disparaît au profit d'une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail qui est obligatoirement créée, au sein du CSA.





LA CFDT REVENDIQUE

GROS PLAN SUR LES PROBLÉMATIQUES

Les problématiques relevées lors des consultations des collègues dans les SPIP nous conduisent à revendiquer les points suivants :

- Augmenter drastiquement le nombre de CPIP afin d'améliorer les conditions de travail des SPIP.
- Permettre la mise en place de passerelles interministérielles aux CPIP en vue d'offrir la possibilité d'effectuer une carrière dans la fonction publique en général.
- Offrir un véritable statut particulier aux Surveillants DDSE valorisant leur expertise (rémunération augmentée par la nature de leurs fonctions).
- Octroyer également le CTI aux surveillants DDSE, agents administratifs, DPIP car il n'est pas admissible de l'avoir accordé à une catégorie professionnelle et pas aux autres alors que les agents administratifs et les surveillants sont également en contact avec les placés sous main de justice.
- Intégrer les primes et les indemnités dans le calcul de la retraite qui ne doit pas faire l'objet d'un report de l'âge de départ dans la future réforme.
- Augmenter les rémunérations des astreintes et des permanences des surveillants DDSE dans le cadre des BAR, des CPIP pour les ESR.
- Réévaluer le niveau de rémunération indiciaire des agents de la filière administrative de catégories B et C.
- Depuis la loi de 2019 sur la transformation de la fonction publique, la disparition des CAP de mobilité a laissé place à des procédures opaques ne garantissant aucune équité.
- Nous exigeons donc un retour au passage en CAP pour l'ensemble des fonctionnaires des SPIP qui veulent muter.

REVENDEICATIONS CFDT

- Nous revendiquons la remise en place du système de réduction / élévation d'échelon tel qu'il existait afin de redonner progressivement du pouvoir d'achat aux CPIP.
- Renforcer les effectifs des agents administratifs qui sont trop souvent limités dans leur possibilité de prendre des congés du fait de la nécessité de continuité du service public.
- Mettre en place un plan de sécurisation national des locaux des SPIP avec obligation d'avoir deux entrées distinctes pour les agents et les PPSMJ ou à défaut, présence de portiques de sécurité et de SAS obligatoires pour l'entrée des PPSMJ.
- Un nouveau statut pour les DPIP, permettant l'accès au A+ : cette évolution statutaire permettrait la fusion DSP-DPIP créant un cadre d'emploi de direction favorisant les déroulements de carrière au sein de l'AP.
- Mise en place de vidéos surveillance sur les parkings des SPIP afin d'éviter les dégradations sur les véhicules des agents.
- Réaffirmation de l'identité des SPIP et de l'importance de leurs missions avec une autonomie consolidée non soumise à une hiérarchie supérieure.
- Arrêt des délégations de tâches des services d'accompagnement personnalisés (SAP) vers les SPIP : de manière générale, l'ensemble des agents des SPIP soulève qu'ils ne peuvent plus pallier au manque de personnels des SAP et qu'il n'est plus possible d'effectuer des notifications ou des envois postaux en lieu et place des services judiciaires, à moins de renforcer de manière importante les effectifs des SPIP.

En tant que force de propositions la CFDT exige que toutes ces revendications fassent l'objet sans délai, de consultations avec la chancellerie

DU 1^{ER} AU 8 DÉCEMBRE 2022

VOTEZ CFDT !



DU 1^{ER} AU 8 DÉCEMBRE 2022 JE VOTE ET JE FAIS VOTER CFDT



Du 1^{er} au 8 décembre 2022, les élections professionnelles seront décisives et essentielles.

- La CFDT milite pour l'amélioration des conditions de travail et une véritable reconnaissance des compétences des agents des SPIP.

Voter pour le syndicat CFDT, c'est :

- Voter pour un syndicalisme de proximité qui agit toujours de manière réaliste afin de défendre au mieux les intérêts des agents des SPIP.
- Notre syndicat est affilié à la CFDT qui est le 1^{er} syndicat de France.
- L'ADN de notre syndicat CFDT est de pratiquer un syndicalisme constructif : « proposer, négocier, mobiliser » afin d'obtenir !
- En tant que syndicat récent, nous laissons les querelles intersyndicales à ceux qui en font leur fonds de commerce et nous essayons de mobiliser toutes les bonnes volontés afin d'améliorer le quotidien de nos collègues.



Voter CFDT

C'est voter pour un syndicat réaliste, pragmatique, constructif reconnu comme étant force de propositions par l'administration et apprécié des agents pour la proximité que nous nous efforçons de garder avec eux au quotidien, afin de défendre leurs droits et intérêts.

Le 8 décembre 2022,
soutenez le projet de la CFDT
et des Syndicats Interco CFDT Pénitentiaire
et SNDP CFDT au bénéfice de TOUS les
personnels pénitentiaires.

Le 8 décembre 2022
Votez CFDT au CSA Ministériel,
aux CSA Régionaux
ainsi que pour les CAP et CAPL.

DU 1^{ER} AU 8 DÉCEMBRE 2022

VOTEZ CFDT !

